

■ SÉRILHAC

Une pêche électrique sur la Sourdoire

Avant le démarrage des travaux de réfection du petit pont de la Limagne, au lieu-dit du Chambon, sur la Sourdoire, travaux nécessitant un assèchement partiel du cours d'eau, la fédération de pêche de la Corrèze a dû procéder, en un cours laps de temps, à une pêche électrique de sauvegarde sur la partie concernée du ruisseau.

Cette opération, obligatoire avant la mise à sec du tronçon, devait être coordonnée avec le démarrage des travaux réalisés par l'entreprise Chaulet. Cette technique de pêche est uniquement autorisée par un personnel formé et agréé.

Le principe est le sui-



INVENTAIRE. La population piscicole du cours d'eau a également été recensée.

vant : un champ électrique est créé en plongeant deux électrodes de charges opposées dans un cours d'eau. Le courant se propage alors entre l'anode (pôle positif) et la cathode (pôle négatif). Les poissons qui se trouvent dans ce champ électrique sont soumis à une nage forcée vers l'anode, où ils sont attrapés à l'aide d'une simple épuisette. Les poissons capturés seront ensuite, à la fin des travaux, remis à l'eau.

Cette opération a également permis de réaliser un inventaire biométrique par le recensement de la population piscicole du cours d'eau qui a enregistré des vairons, des loches franches et deux petites écrevisses. ■